

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/05/2010

Réception par le Prefet : 05/05/2010

Publication : 07/05/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-6-2-4

Séance du vendredi 30 avril 2010

AIDE AUX CAMPINGS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue une subvention de :

- 4 160 € à l'Auberge et Chalets de la Wormsa Eurl pour le parc résidentiel de loisirs « Chalets de la Wormsa » à METZERAL ;
- 19 690 € à Mme Marie-Jeanne BINDLER pour le camping « Le Schlossberg » à KRUTH ;

et précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

- 2 317 € à la commune d'URBES pour le camping Benelux-Bâle à URBES ;

et précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté